

Le cas Madagascar discuté devant le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU

Dialogue quand même

Tribune – Diplomatie – Patrick A. – 16/02/10

Une petite phrase de Christine Razanamahasoa aura révélé les intentions profondes de la HAT lors de la présentation du rapport de Madagascar sur la situation des Droits de l'Homme, à Genève ce 15 février. « Les droits de l'homme étant indivisibles et interdépendants, nous estimons que l'augmentation des aides internationales pour l'appui au développement pourrait améliorer la réalisation des droits de l'homme à Madagascar dans les domaines de la justice, de l'éducation, de la santé et du social en général ».

La ministre aura sans doute été déçue sur ce point, car même si la Chine a évoqué les Objectifs du Millénaire en matière de Développement, seul un pays n'ayant clairement pas une bonne réputation dans le domaine des droits de l'Homme, la Biélorussie, s'est ouvertement montré perméable à cet argument portant sur l'aide internationale au cours de la séance de questions-réponses et de suggestions.

Cependant la délégation de la HAT aura eu la satisfaction d'avoir été entendue comme délégation officielle de Madagascar devant un organe de l'ONU ; le camouflet du refus de la prise de parole subi par Andry Rajoelina à l'Assemblée Générale de l'ONU en Septembre ne s'est donc pas renouvelé. Et si l'association Gasy Tia Tanindrazana (GTT) s'est réjouie de la politique de la chaise vide adoptée par les pays de l'Union africaine au moment où la délégation de la HAT a pris la parole, cette même délégation aura accueilli avec satisfaction les mots de bienvenue prononcés aussi bien par des pays occidentaux réputés hostiles à Andry Rajoelina que par des pays moins développés et moins en pointe sur cette question des Droits de l'Homme.

Pour qui a lu les rapports présentés les années précédentes par Madagascar à ces examens périodiques universels, celui de cette année n'apportait pas de bouleversement complet, mais plutôt des évolutions. On retrouve les constats et les manquements sur le travail des enfants, la violence vis-à-vis des femmes, la problématique de l'exploitation sexuelle de ces deux catégories de personnes, la mise en oeuvre de la convention contre la torture, le problème de la discrimination vis-à-vis des descendants d'esclaves, la non abolition de la peine de mort ou encore la surpopulation carcérale.

On y retrouve aussi, vis-à-vis des droits politiques, le ton précautionneux qu'on pourrait facilement qualifier d'hypocrite qui existait déjà dans les rapports précédents.

L'essentiel du rapport ayant été arrêté il y a déjà plusieurs mois, la crise politique de 2009 n'est abordée que de manière très partielle et plutôt dans sa partie la moins problématique aux yeux de la HAT. La séance de questions-réponses aura cependant permis aux pays occidentaux, plus particulièrement les États-Unis et avec eux les autres pays de l'Aléna, la Suisse, la Norvège et le Royaume Uni d'exprimer leurs préoccupations sur la situation actuelle et de se faire les avocats des accords de Maputo et d'Addis Abeba, notamment en ce qui concerne la création d'un gouvernement d'union nationale. Mais aucun pays n'a résumé la question des Droits de l'Homme à Madagascar à la seule question de la crise politique.

L'utilisation excessive de la force par les forces de l'ordre, les arrestations sans mandat, la non indépendance de la justice, le non respect du droit à manifester pacifiquement, du droit d'expression et du droit d'association ont donc été clairement évoqués, mais l'enceinte n'était clairement pas un lieu de condamnation mais de dialogue interactif et constructif, et la délégation malgache a déclaré prendre acte de toutes les suggestions des différents pays.

En conclusion, Christine Razanamahasoa a déclaré que Madagascar était conscient des imperfections et avait l'intention de ne rien cacher. Le gouvernement souhaite établir avec l'aide de la communauté internationale une carte la plus fidèle possible des droits de l'Homme dans le pays. La Ministre de la Justice a également évoqué la continuité de l'État pour éviter de circonscrire la question des Droits de l'Homme à la seule année 2009 et à tenir compte des carences de plusieurs décennies. Enfin, elle a appelé à nouveau la communauté internationale à accompagner le pays dans les efforts pour améliorer cette situation des droits de l'homme.